

Ecomouv : Pour Ségolène Royal, la signature de l'Etat ne vaut rien

Désormais, la signature de l'Etat en bas d'un contrat ne vaudra plus rien. C'est en substance ce que Ségolène Royal vient d'affirmer sans se rendre compte de l'énormité de la chose.

Déterminée à ne pas payer les indemnités de rupture de contrat pourtant prévues dans celui qui lie l'Etat à Ecomouv pour la collecte de la défunte écotaxe, la ministre de l'Ecologie souhaite contester la "constitutionnalité" du contrat signé avec Ecomouv par l'Etat - incarné par le gouvernement dirigé par François Fillon - en 2011. Pour cela, elle se serait attaché les services de Corinne Lepage, qui outre sa qualité d'avocate spécialisée en droit de l'environnement (elle plaide en ce moment dans l'affaire Xinthia à la Faute-sur-Mer) se trouve être également... ancienne ministre de l'Environnement. Ce sont donc deux ministres, une en exercice et une ancienne qui vont dire à une entreprise privée que la signature de leurs prédécesseurs, en l'occurrence celle de Nathalie Kosciusko-Morizet, ne les engage pas, ou plutôt n'engage pas l'Etat. En cherchant une prétendue anticonstitutionnalité au contrat ! Laquelle ? Tout simplement, on se pince, le fait de confier la collecte d'un impôt à une entreprise privée, alors même que des dizaines de taxes sont prélevées ainsi tous les jours en délégation de service public. Il n'y a qu'à penser à l'une des taxes les plus rentables pour l'Etat, qui représente près de 80 % du prix de vente d'un produit incontournable (avec la TVA) : la Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) bien sûr, qui n'est collectée pour le compte de l'Etat que par une poignée d'entreprises privées, les pétroliers et les grandes surfaces !

Qu'à cela ne tienne, quitte à paraître ridicule - une fois de plus - c'est l'argument qui a été trouvé pour essayer de jeter Ecomouv avec des 300 salariés et ses dizaines de portiques installés partout sur le territoire français, et qu'il va falloir démanteler. Et revendre ? On se demande bien à qui... Dans les faits, l'action en Justice que Ségolène Royal s'appête à lancer contre Ecomouv et le contrat qui lie cette entreprise à l'Etat n'est pas du tout fait pour apporter une solution au problème, mais pour... gagner du temps ! Une procédure devant le Tribunal administratif prendra en effet des années, et pendant ce temps là, Ecomouv, lourdement endetté auprès de banques qui ont cru en la garantie de l'Etat, va se trouver dans une situation intenable, puisque c'est une société sans aucune recettes : la collecte de l'impôt qui devait la rémunérer ! Fort probablement, Ecomouv va attaquer l'Etat en retour, en utilisant des procédures accélérées - référé - que la Justice, eu égard à la situation critique dans laquelle la société se trouve, acceptera probablement d'examiner. Les banques qui ont prêté à Ecomouv pourraient également se joindre à la plainte, là encore pour exiger que la signature de l'Etat soit honorée, puisque c'est l'Etat qui a apporté sa garantie aux emprunts souscrits par Ecomouv pour construire et installer les portiques écotaxe, et embaucher deux cents salariés et cent douaniers !

Entre le ridicule de devoir s'acquitter de centaines de millions d'indemnités de rupture à l'issue d'une négociation avec Ecomouv et celui d'être attaqué en Justice de toutes parts en écornant au passage la crédibilité de l'Etat, Ségolène Royal a choisi sa route : ce n'est pas celui de l'Honneur.